

## FPC 2020-2021

### Du nouveau pour la Formation Professionnelle Continue

Afin de se mettre en conformité avec les directives de l'UEFA, la Direction Technique Nationale a fait évoluer les obligations de Formation Professionnelle Continue (FPC) à l'intention des Educateurs. En application de l'article 6 STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL, **le recyclage du BMF et BEF intervient désormais tous les trois ans.**

Le volume horaire de la Formation Professionnelle Continue demeure inchangé – 16h : néanmoins les sessions de FPC se dérouleront désormais **sur 2 jours consécutifs mais une fois seulement tous les 3 ans.**

Les titulaires BEF et BMF doivent désormais effectuer un choix entre 6 thématiques proposées :

- Préparation Athlétique
- Entraînement technique et tactique des défenseurs
- Entraînement technique et tactique des attaquants et des gardiens de but
- Optimisation de la performance
- Responsabilité technique des clubs de niveau régional
- Préformation des joueurs

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les cas concrets permettant de connaître les obligations auxquelles les BMF et BEF seront soumis :

Dernière FPC effectuée	Je devrai effectuer ma prochaine FPC au plus tard	
Saison 2019/2020	Saison 2022/2023	
Saison 2018/2019	Saison 2021/2022	
Saison 2017/2018	Saison 2020/2021	Je dois participer à ma FPC dans la saison J'obtiendrai ma licence seulement après avoir participé à une FPC.
Saison 2016/2017 et avant	Saison 2020/2021	

L'obtention d'une qualification ou d'un certificat de spécialité vaut Formation Continue (hors équivalence et Validation des Acquis d'Expérience (VAE)) :

- BMF
- BEF
- DES
- BEFF
- BEPF
- Certificat Futsal Performance
- Certificat d'Entraîneur Gardien de But
- Certificat d'Entraîneur Préparateur Athlétique
- Certificat d'Entraîneur Optimisation de la Performance

\* \* \* \* \*

**Les conditions d'exemption de FPC en vigueur jusqu'à la saison 2018-2019 sur le territoire ligérien sont désormais caduques. Les éducateurs/formateurs devront effectuer leurs obligations FPC dans les conditions présentées dans le présent document.**

Le calendrier prévisionnel des FPC pour la saison 2020/2021 :

Dates	Lieux à confirmer	Thèmes
<b>Jeudi 27 et Vendredi 28 Août 2020</b>	85 – La Roche sur Yon /Montaigu	Responsabilité technique des clubs de niveau régional
<b>Jeudi 27 et Vendredi 28 Août 2020</b>	44 - St Sébastien sur Loire - CRT	Optimisation de la performance
<b>Vendredi 30 et Samedi 31 Octobre 2020</b>	53 - Craon	La Préparation Athlétique
<b>Vendredi 30 et Samedi 31 Octobre 2020</b>	44 – Orvault	Entraînement technique et tactique des défenseurs
<b>Jeudi 18 et Vendredi 19 Mars 2021</b>	44 - St Sébastien sur Loire - CRT	Préformation des joueurs
<b>Jeudi 18 et Vendredi 19 Mars 2021</b>	49 – St Macaire en Mauges	Responsabilité technique des clubs de niveau régional
<b>Lundi 28 et Mardi 29 juin 2021</b>	44 - St Sébastien sur Loire - CRT	Entraînement technique et tactique des attaquants et des gardiens de but
<b>Lundi 28 et Mardi 29 juin 2021</b>	72 – Sablé CFSR	Optimisation de la performance

Tarif :

Frais pédagogiques : 144 €

Frais de restauration (obligatoire) : 30 €

Hébergement possible au CRT : 46,50 €

Hébergement possible CFSR : 47,04 €

## STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

*Article 6 - Plan fédéral de formation professionnelle continue*

### **1. Cadre général : Formation professionnelle continue par diplôme ou titre à finalité professionnelle**

*Les titulaires de titres à finalité professionnelle (BMF ; BEF ; BEFF ; BEPF), du D.E.S.J.E.P.S., du BEES1, du BEES2, doivent suivre obligatoirement, toutes les trois saisons sportives, une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue, pour un volume de 16 heures minimum, organisées par la FFF et/ou par ses ligues régionales.*

*Les objectifs du plan fédéral de formation professionnelle continue sont les suivants :*

- Maintenir et/ou développer ses compétences professionnelles*
- Se préparer à de nouvelles qualifications ou compétences professionnelles (pré-qualification)*
- Permettre le maintien dans l'emploi, favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle*
- Contribuer à la promotion sociale et au développement économique des salariés*

*Seuls les entraîneurs ayant suivi une ou plusieurs des actions du plan fédéral de formation professionnelle continue reconnues par la FFF sont en mesure d'obtenir une licence technique.*

### **2. Processus de formation professionnelle continue :**

*Chaque entraîneur ayant suivi une ou plusieurs actions du plan fédéral de formation professionnelle continue reconnues par la FFF, pour un volume horaire de 16 heures minimum, est en mesure d'obtenir ou de renouveler chaque saison, pour une période de 3 saisons sportives, sa licence technique.*

*L'obtention d'un des diplômes susvisés à l'alinéa 1, ou d'un certificat de spécialité (Certificat d'Entraîneur de Futsal Performance, Certificat d'Entraîneur de Gardien de But, Certificat d'Entraîneur Préparateur Athlétique, Certificat Fédéral de Cadre Technique, Certificat d'Entraîneur d'Optimisation de la Performance), a valeur de formation professionnelle continue à l'exception de ceux obtenus par voie d'équivalence ou de VAE.*

*Les défaillants ne pourront obtenir ou renouveler la licence « Technique Nationale » ou la licence « Technique Régionale » qu'à la condition d'avoir souscrit un engagement de suivre le prochain stage de recyclage correspondant à leur diplôme ou leur situation.*

*Le non-respect de cet engagement entraîne la suspension de la validité ou la non délivrance de la licence. Une nouvelle licence sera délivrée dès que l'éducateur ou l'entraîneur aura suivi un stage de recyclage correspondant à leur diplôme.*

*Les éducateurs ou entraîneurs dont le 60ème anniversaire aura lieu dans le courant de la saison sportive (avant le 30 juin) correspondant à la demande de licence seront exemptés de cette obligation.*

*Tout club est tenu de faciliter la participation de son ou de ses éducateur(s) ou entraîneur(s) aux actions prévues au plan fédéral de formation professionnelle continue organisées par la F.F.F. ou les ligues régionales.*